

**Mention d'information  
RGPD n° 2023-05L**

## **Programme de prévention du mal-être en agriculture**

La Mutualité Sociale Agricole Provence Azur met en œuvre un traitement de données à caractère personnel, dénommé « programme de prévention du mal-être en agriculture » dont la finalité est de détecter, d'orienter, d'évaluer et d'accompagner les assurés sociaux agricoles en situation de mal-être.

Ce traitement a pour objectif de :

- prévenir les situations de mal-être,
- identifier et orienter les personnes en situation de mal-être,
- accompagner ces personnes en lien avec les professionnels concourant à leur prise en charge médicale ainsi que leur accompagnement social, professionnelle économique,
- transmettre de manière efficace les données auprès des acteurs identifiés (internes et externes à la Mutualité Sociale Agricole Provence Azur),
- assurer le suivi quantitatif et qualitatif des actions menées auprès des cibles identifiées, à la fois en interne et auprès des partenaires externes.

Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investie la Mutualité Sociale Agricole.

Les catégories d'informations traitées sont les suivantes :

- Le NIR
- les données d'identification
- les données relatives à la vie personnelle
- les données relatives à la vie professionnelle
- les informations d'ordre économique et financier
- les données relatives à la santé

Les informations relatives au programme de prévention du Mal-être agricole sont conservées par votre caisse de Mutualité Sociale Agricole Provence Azur pendant 3 ans à compter de la date de leur collecte. La mutualité sociale agricole est amenée à collecter vos données personnelles indirectement (à partir de la réception de signalement de situation de mal-être par la caisse ou à partir de ses propres bases de données).

L'accès à l'ensemble des informations est réservé aux :

- Agents de la caisse de Mutualité Sociale Agricole Provence Azur, en charge de la gestion administrative des dossiers dans le cadre de ce programme, individuellement habilités par le Directeur. Service animation des territoires. Service contentieux et recouvrement. Service d'action sanitaire et sociale dont travailleurs sociaux. Service « santé/sécurité au travail ». Service du contrôle médical. Conseiller en protection sociale.

L'accès aux informations relatives aux signalements est réservé aux :

- Organismes partenaires de la caisse de Mutualité Sociale Agricole Provence Azur : l'Agence Régionale de Santé, les conseils départementaux, la Chambre Agriculture,
- Associations (Solidarité Paysans, Stop Burn Out)

- Services de l'état DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer avec la cellule Agridiff), DDPP (Direction Départementale de la protection des populations) DEETS (Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités), CODES (Comité Départemental d'Education pour la Santé), DGFIP,
- Banque de France
- Réseau des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA)
- Elus locaux (départementaux et régionaux)
- Acteurs du soin : Médecin traitant, service des urgences (ex : SAMU), psychologue participant à la cellule pluridisciplinaire, Agri'écoute, Vigilans, 3114
- Membres du comité technique

L'accès aux données de suivi des actions menées, préalablement anonymisées, est réservé aux :

- Personnel de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA)
- Elus qui représentent la Mutualité Sociale Agricole Provence Azur à l'échelle locale (administrateurs et délégués)
- Membres du comité plénier.

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données qui vous concernent, ainsi que d'un droit à leur limitation et d'opposition. Compte tenu du motif d'intérêt public que revêt ce traitement, le droit à la portabilité ne s'applique pas.

Les droits s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de votre Caisse de Mutualité Sociale Agricole ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO).

MSA Provence Azur  
CS 70001  
13416 Marseille Cedex 20

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données et vos droits, rendez vous sur notre site internet : [provenceazur.msa.fr/protection-des-donnees/politique-de-confidentialite-et-protection-des-donnees-personnelles](http://provenceazur.msa.fr/protection-des-donnees/politique-de-confidentialite-et-protection-des-donnees-personnelles)

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : [Commission Nationale Informatique et Libertés \(CNIL\) – 3, Place de Fontenoy TSA – 80715 – 75334 PARIS CEDEX07](http://www.cnil.fr)